

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP****Le sept avril deux mille vingt-trois à 18h15,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en l'hémicycle de l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 37
DATE DE LA CONVOCATION	31/03/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	14/04/2023

OBJET :

Dérogation à la règle du repos dominical - Avis sur la demande d'une concession automobile

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , M. Alexandre MOUGIN , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Elie CORDIER
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Solène FOREST procuration à M. Olivier PAUCHON, Mme Evelyne COLONNA procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Christiane BAR procuration à Mme Rolande LESBROS, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ

Absent(s) :

Mme Chiara GENTY, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Chantal RAPIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Conformément aux articles L.3132-20 et L.3132-21 du Code du Travail, la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) a sollicité l'avis du Conseil Municipal sur la demande de dérogation à la règle du repos dominical déposée par une concession automobile :

- la société GAP SA JEAN LAIN MOBILITES - concessionnaire Volkswagen - 2, Rue de Tokoro à Gap, pour les dimanches 12 mars, 11 juin, 17 septembre et 15 octobre 2023.

Décision :

Il est proposé, sur l'avis favorable de la Commission du Commerce, de l'Artisanat et du Centre-ville réunie le 27 mars 2023 :

Article Unique : de bien vouloir émettre un avis favorable à cette demande.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 33

- CONTRE : 8

Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER, Mme Marie-José ALLEMAND, M. Elie CORDIER

La Maire-Adjointe



Françoise BERNERD

Le Secrétaire de Séance



Chantal RAPIN

Transmis en Préfecture le : 21 AVR. 2023

Affiché ou publié le : 21 AVR. 2023



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations
des Hautes-Alpes

Le Directeur Départemental de l'Emploi, du
Travail, des Solidarités et de la Protection des
Populations

A

Monsieur le Maire
MAIRIE
Rue Colonel Roux

05 000 GAP

Gap, le 15 février 2023

Réf. : NI
P.J. : 1

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes a été saisi par :

GAP SA
JEAN LAIN MOBILITES
2, Rue de Tokoro
05000 GAP

d'une demande de dérogation à la règle du repos dominical pour 9 de ses salariés et pour les dimanches 12 mars, 11 juin, 17 septembre et 15 octobre 2023.

Pour me permettre de compléter ce dossier, je vous serais obligé et ce, conformément aux dispositions des articles L.3132-20 du code du travail, de me faire parvenir l'avis de votre conseil municipal sur cette demande dans le délai d'UN MOIS.

Vous pouvez envoyer votre réponse à l'adresse suivante : ddetspp-uc1@hautes-alpes.gouv.fr

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Pour le Directeur et par déléation,

Pour le Directeur et par déléation

Le Directeur Adjoint
Brice BRUNIER



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations
des Hautes-Alpes

EXPOSE DES MOTIFS

La Société GAP SA – Jean Lain Mobilités – 2, Rue de Tokoro – 05000 GAP cedex, sollicite l'autorisation de déroger à la règle du repos dominical pour neuf de ses salariés appelés à travailler les dimanches 12 mars, 11 juin, 17 septembre et 15 octobre 2023.

Il invoque à l'appui de sa demande l'obligation de suivre la consigne des constructeurs automobiles dans le cadre d'opérations nationales «Portes ouvertes».

Par ailleurs dans la demande l'employeur précise que la contrepartie sera :

- récupération du dimanche travaillé par roulement ,
- majoration de la rémunération.

Enfin, il est à noter que le personnel est volontaire